



Page 45+

Patrimoine - Architecture - Gestion durable - Energie

A P P E L à P R O J E T

RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT CONSTRUIT APRÈS 1945

ayant une qualité architecturale ou patrimoniale et
ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique respectueuse
de ses qualités architecturales

A partir de 1945

La période comprise entre 1945 et aujourd'hui a vu la construction de très nombreux immeubles, avec des qualités architecturales diverses mais néanmoins réelles. Ces bâtiments nécessitent souvent une rénovation réfléchie, entre autres sur le plan énergétique.

Le projet PAGE 45+ ambitionne de valoriser des projets de rénovation énergétique respectueux de la qualité des bâtiments de cette époque.

Des performances énergétiques

De 1945 à aujourd'hui, les préoccupations énergétiques ont diamétralement changé et sont de plus en plus contraignantes. Comment inscrire les bâtiments de cette époque dans les défis énergétiques du XXI^e siècle ? Aux contraintes énergétiques, se greffent parfois des problèmes techniques spécifiques liés aux matériaux d'origine. Chaque projet de rénovation est un chantier d'expérimentation. PAGE 45+ vous offre l'occasion de partager et de valoriser vos expériences et projets.

Un projet de rénovation respectueux

PAGE 45+ cherche à identifier des bonnes pratiques en matière d'amélioration des performances énergétiques et de préservation architecturale de bâtiments construits après 1945 et de les mettre en valeur. Les projets les plus démonstratifs seront repris dans une publication de sensibilisation.

Une valeur architecturale

Le projet de rénovation doit concerner un bâtiment ayant une qualité architecturale intrinsèque et/ou une valeur patrimoniale reconnue (classement, inventaire, label Patrimoine du XX^e, publication).

Partagez et valorisez vos projets en envoyant un dossier d'information.

Comment ?

En téléchargeant le dossier de candidature qui offre la possibilité de commenter et d'illustrer les grandes étapes de la rénovation:

www.ruraleurope.org ou www.patrimoine-energie.org



©Ruralité-Environnement-Développement



©Fédération Wallonie-Bruxelles

Ce projet est mené en priorité sur les territoires de la Wallonie, de la Lorraine française et du Grand-Duché de Luxembourg. Il bénéficie du soutien du Service public de Wallonie, DG04 – Département de l'Energie et du Bâtiment durable ainsi que le département du Patrimoine, de la Communauté germanophone de Belgique, de l'Union régionale des CAUE de Lorraine et du Ministère de la Culture du Grand-Duché de Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Dossier d'information :
 rénovation d'un bâtiment construit après 1945
 ayant une qualité architecturale ou patrimoniale
 et
 ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique respectueuse de cette qualité

A renvoyer avant le 25 janvier 2015 à l'adresse suivante :

Association internationale
 Ruralité-Environnement-Développement
 Rue des Potiers, 304
 B-6717 Attert
www.ruraleurope.org
www.patrimoine-energie.org



Contact:
 Marie-Noël Neven
 chargée de mission
 +32 63 23 04 90
atear@ruraleurope.org

**Dossier téléchargeable en version word sur
www.patrimoine-energie.org ou www.ruraleurope.org**

PAGE 45+

La période comprise entre 1945 et aujourd'hui a vu la construction de très nombreux immeubles, avec des qualités architecturales diverses mais néanmoins réelles. Il s'agit d'un patrimoine souvent en mal de reconnaissance.

Construits pour l'essentiel dans une période où les préoccupations énergétiques étaient peu présentes, certains bâtiments font aujourd'hui l'objet de rénovation pour répondre aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique et de confort. Il existe donc un risque non négligeable de voir la disparition de nombreux témoins de qualité construits après 1945 suite à une restauration lourde voire une démolition qui prend le pas sur la valeur patrimoniale du bien.

Pour introduire le sujet, un colloque interrégional a été organisé le 25 novembre 2014 et a réuni des experts reconnus. L'objectif était de dresser un état des lieux de la thématique et de formuler des recommandations pour la reconnaissance et la sauvegarde de l'architecture de cette seconde moitié du XXe siècle et pour l'inscrire dans les défis énergétiques du XXIe siècle.

Le deuxième volet du projet met l'accent sur les bonnes pratiques de rénovation par la publication d'exemples. Ceux-ci seront sélectionnés par un comité d'experts suite à l'appel à projets.

Ensuite le projet vise à dégager des orientations à l'attention des acteurs de terrain et des pouvoirs publics.

Ruralité-Environnement-Développement

Association internationale créée en 1980, R.E.D. anime un réseau européen d'acteurs du développement rural. Elle revendique la mise en place d'une politique européenne respectueuse de l'équilibre rural-urbain qui s'appuie sur la reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation. R.E.D. est en dialogue étroit avec les institutions européennes, auprès desquelles elle occupe plusieurs mandats importants.